Mardi 9 octobre 2018 Numéro 178

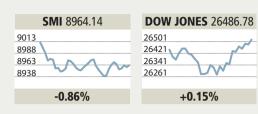
Prix 4,50 CHF (TVA 2,5% incl.) - 4,50 EUR www.agefi.com - agefi@agefi.com Créé en 1950

JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 61 CH-1026 ECHANDENS-DENGES

AGEFI



F1 >> in



COLLABORATION AVEC SICPA ET GUARDTIME

SwissTruth lance son application

PAG

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'À JEUDI Première journée du procès UBS

UNE DÉCISION DE LA FDA IMPACTE LE TITRE Sonova face à un marché disputé

LE PROCESSUS POURRAIT S'ACHEVER FIN 2018

CS Suisse poursuit sa mutation

L'ANALYSE DE FRANÇOIS CHRISTEN Quand les écarts se creusent

LES CONCLUSIONS DE L'INDICE FRASER

La liberté économique menacée

LA CHRONIQUE D'ENGUERRAND ARTAZ

Un pavé italien dans la mare

KLARNA, SPÉCIALISTE DU PAIEMENT EN LIGNE **H&M au capital d'une fintech**

..... PAGE

Quand le trading se démocratise



ERWAN SIGNE. Le fondateur de Geneva Trade Center souhaite que sa société devienne l'une des plus grandes Trading Arcade en Europe, et vise à regrouper jusqu'à 80 traders d'ici 2021.

Permettre aux particuliers de trader comme les professionnels. C'est l'objectif du Geneva Trade Center (GTC). Fondée en 2017 par Erwan Signe, la jeune compagnie se définit comme la première salle des marchés (Trading Arcade) ouverte aux traders indépendants. Mais pas que: c'est aussi un centre de formation pour les particuliers qui souhaitent connaître les méthodes professionnelles du trading spéculatif. Une offre qui veut bousculer les codes du trading spéculatif.

«Le trading spéculatif est souvent opaque pour le public. D'ailleurs, à ce jour, aucun lieu en Suisse n'offre de structure où les traders indépendants peuvent se regrouper. Et il est réservé aux grandes institutions financières qui ont leurs propres stratégies», commente ce self-made man de 38 ans, qui est à la tête d'Energie, entreprise d'électricité à Genève.

«Nous pensons qu'il est temps de démocratiser le trading et de rendre accessible les marchés financiers. Et ceci en offrant l'accès aux marchés financiers et un soutien en terme de formation.»

Décidée à transmettre ces connaissances à un public non averti, GTC propose des formations mettant à disposition tous les outils pour commencer à trader comme un professionnel. PAGE 5

«Je me concentre sur les vrais dossiers»

GENÈVE. Pour Pierre Maudet, le contexte actuel n'a aucune incidence sur le domaine économique de son dicastère.



PIERRE MAUDET. Le plus grand enjeu pour le conseiller d'État est la future loi sur la fiscalité des entreprises RFFA.

ELSA FLORET

Ses ennuis judiciaires et sa situation politique n'ont aucune incidence sur sa gestion du développement économique, affirme Pierre Maudet. Le conseiller d'Etat genevois dit poursuivre sa mission tout en comptant sur le collège de l'Exécutif à qui il a transmis certaines de ses charges, provisoirement.

Le plus grand enjeu pour Pierre Maudet, qui dépasse le cadre purement économique de son dicastère et qui est la première des conditions-cadre pour les entrepreneurs, est la future loi sur la fiscalité des entreprises RFFA (anciennement PF17).

Il confirme son intention générale de faire converger les enjeux économiques et sociétaux, par exemple en recevant à Genève la COP26, en décembre 2020.

C'est la première fois qu'un conseiller d'Etat en fonction, à Genève, est poursuivi par la justice. Le Grand Conseil avait accepté de lever son immunité, souhaitée par Pierre Maudet, qui avait admis publiquement avoir omis de dévoiler une partie de la vérité au sujet de son voyage à Abu Dhabi en 2015.

Rencontre avec le conseiller d'Etat chargé de l'Economie pour un entretien sur la continuité de ses missions, malgré l'affaire qui l'occupe actuellement. PAGE 8

Start-up étudiantes sous les projecteurs à l'EPFL

SOPHIE MARENNE

Le Start-up Day du salon de recrutement lausannois Forum EPFL accueille pour la première fois un Student Corner. Il rassemble une dizaine de projets de jeunes qui poursuivent leur cursus en parallèle. Ils se nomment Caulys, Codex D, Everypot ou Infinight et prouvent qu'il est possible de mener ses études tout en se lançant dans une aventure entrepreneuriale.

«La création d'une société n'est pas réservée aux post-diplômés», affirme le président du comité Forum EPFL, Karthigan Sinnathamby. Outre ces très jeunes pousses, 77 start-up sont présentes aujourd'hui SwissTech Convention Center pour recruter des jeunes ingénieurs ayant soif d'innovation. PAGE 3



KARTHIGAN SINNATHAMBY. Président de l'association étudiante Forum EPFL.

Bourse et banques prises en otage

SUISSE-UE. Les marchés sont les victimes collatérales des négociations entre Berne et Bruxelles.

MAUDE BONVIN

Essentielle pour que les banques européennes puissent continuer d'acheter et de vendre des titres cotés en Suisse, l'équivalence boursière octroyée par Bruxelles a une durée de vie limitée puisqu'elle n'a été accordée que pour une année en décembre 2017. Cette limitation dans le temps voulue par l'exécutif européen est «le résultat d'un manque de progrès substantiels sur l'accord-cadre institutionnel», avait alors déclaré le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis.

Aujourd'hui, la situation a cependant évolué. Les discussions avec la Suisse ont progressé. Bruxelles espère les conclure à temps, soit à la fin de l'année. Cela permettrait aux marchés helvétiques d'obtenir le précieux sésame pour une durée illimitée.

Côté suisse toutefois, on se montre plus prudent. «Au vu des circonstances actuelles, une équivalence boursière indéterminée est plutôt improbable. Cependant, nous supposons que nous recevrons une équivalence pour une autre année», souligne Serge Steiner, membre de l'association suisse des banquiers (ASB). Bourse et banques devraient donc pouvoir encore souffler en 2019.

D'autant plus que le ministre des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, a récemment proposé d'octroyer un milliard de francs aux pays de l'Est de l'Europe, moyennant la reconnaissance boursière. Une façon de dénouer la crise. PAGE 9

Points communs entre cliniques et hôpitaux

SANTÉ. Le régime en vigueur dans le canton de Vaud indispose les cliniques privées et les hôpitaux régionaux.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le front dans le domaine hospitalier sépare habituellement plutôt les hôpitaux contrôlés par les pouvoirs publics et les cliniques en mains de privés. Mais dans le canton de Vaud, il est en train de se déplacer. Certains régimes prévus par l'Etat désavantagent autant les cliniques privées que les hôpitaux régionaux. Ils doivent

par exemple se conformer à des augmentations de salaires prévues par la CCT en vigueur depuis le début de cette année, sans pouvoir compter sur une hausse des prestations d'intérêt général (PIG) pour autant. La petite part à laquelle ils ont droit ne les récompense même pas pour leurs prestations de formation universitaire, qui sont pourtant prévues dans le catalogue. PAGE 4



ıncore



PAGE 4 mardi 9 octobre 2018

ENTREPRISES

Ouverture du procès d'UBS pour fraude fiscale

BANQUE. L'établissement comparaît à Paris pour «démarchage bancaire illégal» et «blanchiment aggravé de fraude fiscale», sa filiale française pour «complicité» des mêmes délits.

Poursuites «contraires à la Constitution», «violation du principe d'égalité»: au premier jour du procès d'UBS pour un vaste système de fraude fiscale, la défense du numéro un bancaire helvétique s'est lancée, comme promis, dans un combat juridique ardu. Alors qu'une demande de renvoi a été rejetée, l'audience reprendra jeudi.

Jusqu'à la veille du procès, prévu trois demi-journées par semaine jusqu'au 15 novembre, la banque aux trois clés a tenté de s'opposer aux poursuites et à la tenue de l'audience. L'enjeu est immense pour le premier gestionnaire de fortune mondial, qui encourt une amende pouvant se monter jusqu'à la moitié des dix milliards d'euros d'avoirs non déclarés estimés par les juges d'instruction.

La maison-mère UBS comparaît pour «démarchage bancaire illégal» et «blanchiment aggravé de fraude fiscale», sa filiale française pour «complicité» des mêmes délits. Sont également jugés six hauts responsables de la banque en France et en Suisse.

Après le rejet d'une demande de renvoi du procès déposée par un ancien banquier français qui estimait prescrite son implication dans certains faits mineurs, les avocats de la banque ont ouvert les hostilités. Ils se sont succédé à la barre pour poser des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), estimant que les pour-



BRADLEY BIRKENFELD. L'ex-banquier en a profité pour distribuer son livre «Le Banquier de Lucifer».

suites engagées violaient la Loi fondamentale.

Une «violation du principe d'égalité»

Rappelant que la primeur des poursuites pour fraude fiscale relevait de l'administration du fait du fameux «verrou de Bercy», Eric Dezeuze, l'avocat d'UBS France, a dénoncé une «violation du principe d'égalité» des citoyens devant la loi. Car, a-t-il estimé, «la loi pénale ne saurait instaurer une différence de traitement pour une même infraction».

Jean Veil, l'un des avocats du groupe UBS, a concentré son feu sur l'Etat français. A ses yeux, les poursuites pénales d'une infraction fiscale représentent une «atteinte à la séparation des pouvoirs».

Plein d'une colère contenue, Me Veil a demandé «ce qu'a(vait) fait la Direction générale des impôts toutes ces années pour lutter contre la fraude», s'indignant que l'Etat vienne aujourd'hui «demander 1,6 milliard à la banque alors que l'administration fiscale n'a pas jugé bon d'engager des poursuites dans cette affaire». «Je demande la protection du parquet et du tribunal parce que

je ne voudrais pas qu'en mesure de rétorsion, l'administration m'inflige un redressement fiscal», a-t-il ironisé. Sur le banc des parties civiles, l'avocat de l'Etat, Xavier Normand-Bodard, a secoué la tête, l'air affligé: «Tout ce qui excessif est insignifiant, a-t-il soufflé. Ce n'est pas en taxant l'Etat français d'opportuniste qu'on réussira à échapper à la justice».

Reprise de l'audience jeudi

L'audience a été suspendue jusqu'à jeudi, pour la poursuite de l'examen de questions de procédure. Mais avant que les couteaux ne soient tirés, l'ambiance était au sourire devant le tribunal correctionnel de Paris.

Un des prévenus s'est trompé et s'est rendu à l'ancien palais de justice. «Ce gars-là ne peut pas avoir fait de la fraude fiscale» se gausse un costume-cravate dans le public, déclenchant un grand rire parmi les costumes sombres et escarpins Louboutin dans les rangs de la banque aux trois clefs.

Devant le tribunal et jusqu'à l'entrée de la salle d'audience, l'exbanquier d'UBS Bradley Birkenfeld, qui avait révélé une fraude gigantesque au fisc américain, distribuait son livre, «Le Banquier de Lucifer». Tout sourire, l'Américain en a conseillé la lecture, «édifiante», au représentant d'UBS, qui a rétorqué qu'il n'avait «pas eu le temps de le lire».

«Bien sûr, vous êtes trop occupé», a ironisé Birkenfeld.

Prévu trois demi-journées par semaine jusqu'au 15 novembre, le procès représente un enjeu de taille pour la banque qui encourt une amende pouvant se monter «jusqu'à la moitié de la valeur ou des fonds sur lesquels ont porté les opérations de blanchiment», selon le code pénal. Soit 4 à 5 milliards d'euros (4,8 milliards à 5,7 milliards de francs).

Démarchage bancaire illégal

La maison mère UBS comparaît pour «démarchage bancaire illégal» et «blanchiment aggravé de fraude fiscale» et sa filiale française pour «complicité» des mêmes délits. Sont également jugés six hauts responsables de la banque en France et en Suisse, dont Patrick de Fayet, l'ex-numéro 2 d'UBS France.

L'établissement est accusé d'avoir illégalement envoyé ses commerciaux en France pour appâter la riche clientèle d'UBS France. Repérée par l'entremise de réceptions, de parties de chasse ou de manifestations sportives, elle se voyait alors proposée d'ouvrir des comptes non déclarés en Suisse, selon l'accusation.

UBS a fait valoir qu'elle avait agi en conformité avec le droit suisse et ne pouvait savoir si ses clients étaient ou non en règle avec le fisc de leur pays. — (awp)

Les cliniques privées vaudoises visent un système plus équitable avec les hôpitaux régionaux

SANTÉ. L'augmentation de charges sans compensation et la non-rétribution de certaines prestations fragilisent la situation des établissements privés.

CHRISTIAN AFFOLTER

La tentative du chef du Département de la santé vaudois Pierre-Yves Maillard de réglementer les salaires des médecins cadres a échoué face au Tribunal cantonal il y a près d'un an. Elle a été le déclencheur d'une prise de conscience au sein des cliniques privées vaudoises et de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), qui regroupe douze hôpitaux régionaux répartis sur l'ensemble du territoire du canton. «Nous avons constaté une velléité de la part du Conseil d'État de traiter de la même manière les cliniques privées et les hôpitaux régionaux», relève le secrétaire général de Vaud Cliniques, faîtière des cliniques privées, Jérôme Simon-Vermot.

Et Pierre-Yves Maillard ne lâche pas: il a mandaté fin avril le Contrôle cantonal des finances pour déterminer s'il y a des médecins-cadres qui touchent une rémunération annuelle supérieure à 550.000 francs. Une en-

quête qui devrait tenir compte des temps partiels au prorata d'un temps plein. L'objectif reste d'harmoniser les pratiques salariales entre les établissements en les alignant sur celles du CHUV. L'idée de limiter le nombre de médecins chefs par service et d'imposer un taux d'engagement minimum de 50% n'a très probablement pas été abandonnée non plus.

Harmoniser le traitement

Si l'État souhaite ainsi harmoniser le traitement du côté des salaires, une très grande divergence est à constater dans la manière dont il distribue les prestations d'intérêt général (PIG) entre les hôpitaux, à un point qui réunit tous les établissements en-dehors du périmètre du CHUV. Rappelons que dans certains cantons, même les cliniques privées peuvent en bénéficier pour certaines prestations.

Dans le canton de Vaud, «les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public touchent probablement



JÉRÔME SIMON-VERMOT. «Tout le monde aurait à gagner avec un peu plus de transparence et de gouvernance.»

seulement une petite partie de l'ensemble des PIG. Ils ont pourtant des missions de formation universitaire, qui figurent expressément dans le catalogue des PIG selon la législation fédérale, qui ne sont pas récompensées du tout. Nous avons aussi des intérêts

communs avec les hôpitaux régionaux en ce qui concerne la manière dont le canton accorde des autorisations de pratique des médecins. Tant les cliniques privées que les hôpitaux régionaux ont de la peine à recruter le personnel dont ils ont besoin au moment

voulu», souligne Jérôme Simon-Vermot.

Une autre inégalité

L'attribution quasi exclusive des PIG au CHUV crée encore une autre inégalité. La convention collective (CCT) dans le secteur parapublic s'appliquent également aux établissements bénéficiant de la reconnaissance d'intérêt public. «En étant soumis à cette CCT, ou en devant l'appliquer par analogie, les cliniques au bénéfice de mandats de prestations et les hôpitaux doivent accorder les augmentations de salaire qui y sont prévues, mais sans bénéficier pour autant de PIG plus élevés. Ce que nous pressentons de l'autre côté, c'est que pour le CHUV, ces hausses soient couvertes par les PIG, qui fonctionnent comme une garantie de déficit.

Les chiffres de l'étude de l'Université de Bâle (Felder) sont tout de même assez parlants. D'autres cantons comme Bâle, Berne ou Zurich, qui ont eux aussi des hôpitaux universitaires, font un

usage bien plus parcimonieux des PIG, créant une différence d'utilisation astronomique. Ils ont donc fait leurs devoirs. Sur Vaud, nous soupçonnons qu'il n'a été possible de maintenir la croissance des coûts du stationnaire à un niveau acceptable que grâce à des hausses massives des PIG (+41.7% en 2016 par rapport à 2013, à 533,7 millions, selon l'étude Felder).»

Peu de transparence

Cette manière de procéder est facilitée par des structures qui ne favorisent guère le contrôle indépendant. «Tout le monde aurait à gagner avec un peu plus de transparence et de gouvernance. Le conseiller d'État responsable du département de la Santé est aussi en charge du principal hôpital du Canton. Une autonomisation de la gestion du CHUV, avec un Conseil d'administration indépendant, garantirait nettement mieux la neutralité, et une égalité de traitement entre les différents établissements hospitaliers du canton», conclut Jérôme Simon-Vermot.■